

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2021-091

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2021

# Sommaire

## **DDTM de l'Eure / Service Connaissance des Territoires, Sécurité Routière, Défense/Bureau Education Routière**

27-2021-03-31-00004 - Arrêté modificatif ALC conduite à Le Manoir (2 pages) Page 3

## **Préfecture de l'Eure / Pôle juridique**

27-2021-04-02-00002 - Arrêté n°DCAT-SJIPE-2021-25 portant délégation de signature à M. PAIN DDETS (3 pages) Page 6

## **Préfecture de l'Eure / SCAED**

27-2021-03-30-00015 - Arrêté SCPPAT 21-07 portant organisation de la DDETS (4 pages) Page 10

27-2021-03-30-00016 - Arrêté SCPPAT 21-08 portant composition de la DDETS (8 pages) Page 15

DDTM de l'Eure

27-2021-03-31-00004

Arrêté modificatif ALC conduite à Le Manoir



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure

## Arrêté DDTM 21/27/00150 portant modification de l'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

- **VU** le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2,
- **VU** le décret du 16 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure,
- **VU** l'arrêté du 29 janvier 2021 portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du Premier Ministre du 12 février 2018 nommant Monsieur Laurent TESSIER en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 19 février 2018,
- **VU** l'arrêté n° SCAED-20-58 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- **VU** la décision n° DDTM/2020-142 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure du 14 février 2020 donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,
- **Considérant** la demande d'extension pour la catégorie A présentée par Monsieur Guillaume CLEMENT, gérant de l'établissement dénommé « ALC CONDUITE » et situé rue Franche Comté 27460 LE MANOIR,

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires et de la mer,

### A R R E T E

**Article premier** : l'arrêté préfectoral DRLP/2B/17-27-0015 du 12 juin 2017 est modifié comme suit en son article 3 :

L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

- l'apprentissage de la conduite des catégories **A1/A2/A**

1 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure – 1 avenue du Maréchal Foch – CS 20018 – 27020 Evreux Cedex  
Tél. (standard) 02 32 29 60 60

- la formation pratique du brevet de sécurité routière option cyclomoteur **AM**
- l'apprentissage de la conduite des catégories **B/B1**
- l'apprentissage anticipé de la conduite **AAC**

**Article 2** : le reste sans changement.

**Article 3** : la modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service concerné.

**Article 4** : le présent arrêté peut-être contesté dans les 2 mois à compter de la date de notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- par recours hiérarchique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de 2 mois vaut rejet implicite, qui peut à son tour être contesté devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 5** : le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Guillaume CLEMENT.

Évreux, le 31 mars 2021

Pour le Préfet et par délégation  
le directeur départemental des  
territoires et de la mer

et par subdélégation

La Cheffe de service du SCTSRD

  
Astrid ERENATI

Préfecture de l'Eure

27-2021-04-02-00002

Arrêté n°DCAT-SJIPE-2021-25 portant délégation  
de signature à M. PAIN DDETS



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la coordination  
de l'action territoriale  
Service juridique interministériel  
procédures environnementales

**Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-25**  
**portant délégation de signature à M. Guillaume PAIN,**  
**directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code du Travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination (DDI).

Vu l'arrêté n° SCPPAT 21-7 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume PAIN, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure, à effet de signer toute décision ou acte entrant dans le cadre de ses compétences et des attributions de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, à l'exception :

- des correspondances et décisions adressées aux membres du gouvernement, aux parlementaires, au président du Conseil Régional, au président du Conseil départemental, aux préfets en exercice, aux présidents des organismes consulaires ainsi que les circulaires générales adressées aux maires et élus ;
- des conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- des mémoires en justice, en particulier, les saisines du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes, ainsi que des juridictions compétentes en matière d'action sociale et des familles ;
- des décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- des décisions relatives à la constitution et à la composition des comités, commissions (et missions d'enquête) institués par des textes législatifs ou réglementaires ;
- des arrêtés de portée générale et/ou départementale au sens de l'article 53 du décret du 29 avril 2004 susvisé ;
- des décisions de résiliation des conventions de structures d'insertion par l'activité économique et de retrait d'agrément des services aux personnes,
- de toutes décisions administratives relatives à la fermeture d'établissements sociaux (code de l'action sociale et des familles).

### **ARTICLE 2 :**

En application de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, M. Guillaume PAIN, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles lui-même a reçu délégation.

La décision de subdélégation sera communiquée à M. le préfet de l'Eure et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

### **ARTICLE 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à la date de publication sur le recueil des actes administratifs de la préfecture.

### **ARTICLE 4 :**

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

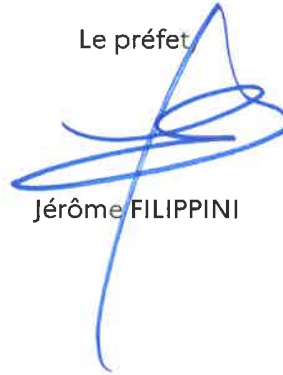


**ARTICLE 5 :**

Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 02/04/2021

Le préfet



Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-03-30-00015

Arrêté SCPPAT 21-07 portant organisation de la  
DDETS

**Arrêté N° SCPPAT 21-7  
portant organisation de la direction départementale  
de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure**

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du préfet de l'Eure – M FILIPPINI Jérôme ;

VU l'arrêté n°SCAED 20-98 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de l'Eure ;

VU l'arrêté n° SCPPAT-21-2 du 5 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale de la direction de la cohésion sociale de l'Eure ;

VU l'accord du préfet de région de Normandie en date du 24 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté du comité de l'administration régionale ;

VU l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure en date du 10 février 2021 ;

VU les avis du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie en date des 12 et 18 février 2021 ;

VU la proposition du préfigurateur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure.

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités exerce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, sous l'autorité du préfet de l'Eure, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies à l'article 4 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

### Article 2 :

La direction est placée sous l'autorité d'un directeur, nommé dans les conditions fixées par le décret du 31 mars 2009, sur un emploi fonctionnel.

Il est assisté de deux directeurs-adjoints, nommés dans les conditions fixées par le même décret.

### Article 3 :

L'organigramme de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure est fixé comme suit :

- La direction
- La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Une première unité de contrôle en matière de travail
- Une seconde unité de contrôle en matière de travail
- Un pôle « relations du travail et entreprises »
- Un Pôle «insertion »
- Un pôle « solidarités sociales actives »

### Article 4 :

La Délégation départementale aux droits des femmes et à l'Égalité (DDFE) a pour missions d'élaborer la mise en œuvre des politiques publiques nationales :

- des droits des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes
- de l'accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- de la culture de l'égalité et du partage des responsabilités politiques et sociales

### Article 5 :

Les deux unités de contrôle en matière de travail ont pour missions, sur leur périmètre géographique d'intervention :

- de contribuer à assurer le respect du droit du travail et la prévention des risques professionnels
- de contrôler l'application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects : santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel (comité social et économique...), durée du travail, contrat de travail, travail illégal...
- de conseiller et informer les employeurs, les salariés et les représentants du personnel sur leurs droits et obligations,
- de faciliter la conciliation amiable entre les parties, notamment lors des conflits collectifs.

### Article 6 :

Le pôle « relations du travail et entreprises » a pour missions de :

- Mettre en œuvre les politiques relatives au travail et notamment la qualité de l'emploi et des relations du travail
- Anticiper et accompagner les mutations économiques

- Informer les usagers en matière de droit du travail.

Il est composé des services suivants :

- Relations du travail
- Entreprises

#### **Article 7 :**

Le pôle « insertion » a pour missions de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- Fonctions sociales du logement
- Accès et maintien dans l'hébergement et le logement
- Planification, de programmation, d'inspection et de contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des équipements sociaux relevant du pôle
- Inspection et contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux
- Prévention de la lutte contre les exclusions
- Accès et maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail
- Développement de l'emploi et des compétences
- Développement de l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications, dans le respect des exigences de qualité

Il concourt à :

- l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes vulnérables
- la participation à la prévention et à la gestion des crises

Il est composé des services suivants :

- Emploi
- Accès à l'hébergement et au logement
- Maintien dans le logement

#### **Article 8 :**

Le Pôle « solidarités sociales actives » a pour missions de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- Organisation de l'accueil des demandeurs d'asile
- inclusion des personnes en situation de handicap
- protection des publics vulnérables
- Inspection et contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux relevant du pôle
- Mise en œuvre du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière

Il concourt à :

- La planification et la programmation des équipements sociaux relevant du pôle

- l'intégration des populations immigrées
- la protection de l'enfance
- la lutte contre la pauvreté
- l'identification et la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables
- La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances.

Il est composé des services suivants :

- Publics vulnérables
- Coopérations solidaires

**Article 9 :**

Les services de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont implantés à la cité administrative à Évreux, boulevard Georges Chauvin.

**Article 10 :**

L'arrêté préfectoral n° SCPPAT-21-2 du 5 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure est abrogé le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Article 11 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le 30 MARS 2021



Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-03-30-00016

Arrêté SCPPAT 21-08 portant composition de la  
DDETS



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
de l'action territoriale**

**Service de coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

**Arrêté n° SCPPAT 21-8  
portant composition de la direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment son article 1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifié, modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié, portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) ;



Vu l'arrêté n° SCPPAT 21-7 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est composée des effectifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

NOM	Prénom	Service d'origine	grade	Corps	Ministère
ANCEL	Isabelle	UD DIRRECTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Travail
BARGE	Géraldine	DDCS 27	Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe (mise à disposition MDPH)	Adjoint administratif des administrations de l'État	Solidarité et santé
BAS	Nadia	UD DIRECCTE 27	Attachée	Attaché de l'administration de l'Etat	Travail
BERMENT	Olivier	UD DIRECCTE 27	Contrôleur du travail	Contrôleur du travail	Travail
BISSON	Florence	UD DIRECCTE 27	Secrétaire administratif de classe normale	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Travail
BLANCHE	Elodie	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe normale	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Solidarité et santé
BOUKERCHAOU	Khadoudja	UD DIRECCTE 27	Attachée	Attaché de l'administration de l'Etat	Travail

BOUQUET	Christelle	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif Principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Travail
CADIOU	Pascale	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif Principal 1ère classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Travail
CARRE	Wendy	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif Principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Travail
CHARRON	Nathalie	DDCS 27	Attachée	Attaché de l'administration de l'Etat	Solidarité et santé
DA SILVA	Sabrina	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif Principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Travail
DAVAIN	Marie-Claude	UD DIRECCTE 27	Contrôleur du travail	Contrôleur du travail	Travail
DELOCHE	Sabine	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du Travail	Travail
DOUCE	Anne-Marie	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du Travail	Travail
DUBREY	Edwige	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du Travail	Travail
ETEVE	Marie-Agnès	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Transition écologique et solidaire
FAUCHER	Françoise	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Travail
FERMENT	Nathalie	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Travail

FORNIER	Blandine	DDCS 27	Attachée	Attaché de l'administration de l'Etat	Solidarité et santé
GABRIEL-CALIXTE	Jocelyne	DDCS 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Transition écologique et solidaire
GERMAIN	Angélique	UD DIRECCTE 27	Contrôleur du travail	Contrôleur du travail	Travail
GOHORY	Laurence	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Solidarité et santé
GOSSE	Laurence	DDCS 27	Attachée principale	Attaché de l'administration de l'Etat	Transition écologique et solidaire
GOUIN	Laurence	UD DIRECCTE 27	Contrôleur du travail	Contrôleur du travail	Travail
GOURMELEN	Philippe	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du Travail	Inspecteur du Travail	Travail
GUILLOUET	Katia	DDCS 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Intérieur
HAUTECOUVERTURE	Véronique	DDCS 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'État	Solidarité et santé
HEBERT	Eric	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du Travail	Inspecteur du Travail	Travail
HEUTTE	Valérie	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Solidarité et santé
HOUGUERE	Nicole	DDCS 27	Adjoint administratif principal 2ème classe (mise à disposition de la	Adjoint administratif des administrations de l'État	Solidarité et santé

			MDPH)		
JUILLARD	Dominique	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe supérieure	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Solidarité et santé
LABREUCHE	Julien	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du Travail	Inspecteur du Travail	Travail
LAGADEC	Sophie	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du Travail (à sa date de titularisation)	Inspecteur du Travail	Travail
LAGRANGE	Phillippe	UD DIRECCTE 27	Directeur du travail Directeur Adjoint DDETS	Inspecteur du travail	Intérieur
LAIGNIEL	Elodie	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du Travail	Inspecteur du travail	Travail
LALLIER	Estelle	DDCS 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Transition écologique et solidaire
LAUNAY	Rachel	UD DIRECCTE 27	Attachée	Attaché de l'administration de l'Etat	Travail
LE BRAS	Marine	UD DIRECCTE 27	Contractuel	Contractuel	Travail
LE MOAL	Eric	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du Travail (à sa date de titularisation)	Inspecteur du Travail	Travail
LEBLOND	Florence	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe supérieure	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Santé et solidarité
LEGOURD	Chantal	UD DIRECCTE 27	Secrétaire administratif de classe normale	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Travail
LEMALLIER	Antoine	DDCS 27	Attaché principal	Attaché de l'administration de l'Etat	Intérieur

LIAUDET	Justine	UD DIRECCTE 27	Contractuel	Contractuel	Travail
LOPES	Karine	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Travail
MARCINKIEWICZ	Mathieu	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Travail
MARITON	Brigitte	DDCS 27	Attachée Principale	Attaché de l'administration de l'Etat	Santé et solidarité
MARTIN	Antony	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Travail
MARTINET	Christine	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Travail
MASSALY	Daniel	UD DIRECCTE 27	Contrôleur du travail	Contrôleur du travail	Travail
MASSON	Catherine	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Travail
MATTEUCI	Boris	UD DIRECCTE 27	Contrôleur du travail	Contrôleur du travail	Travail
MBELANI	Hélène	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Travail
MELOT	Murielle	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Transition écologique et solidaire
MITATRE	Stéphane	DDCS 27	Conseiller technique en travail social	Conseiller technique en travail social	Santé et solidarité
MOGIN	Catherine	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal de 2ème	Adjoint administratif des administrations de	Travail


			classe	l'Etat	
MOLIN	Céline	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Travail
MOREIRA	Stéphanie	DDCS 27	Adjoint administratif	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Transition écologique et solidaire
MOREL	Anne	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Transition écologique et solidaire
N KOLO N GAMPINI	Cyrielle	UD DIRECCTE 27	Secrétaire administratif de classe supérieure	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Travail
PAIN	Guillaume	DDCS 27	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle  Directeur DDETS	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Intérieur
PISANI	Aline	DDCS 27	Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Santé et solidarité
POYE	David	UD DIRECCTE 27	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Travail
REBOURS	Jean-Sébastien	DDCS 27	Attaché	Attaché de l'administration de l'Etat	Santé et solidarité
RIVIERE	Nicolas	UD DIRECCTE 27	Contractuel	Contractuel	Travail
ROLAND	Sébastien	UD DIRECCTE 27	Directeur adjoint du travail	Inspecteur du travail	Travail
SABARDEIL	Nadège	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe	Secrétaire administratif des administrations de	Solidarité et santé

			exceptionnelle	l'Etat	
SABIA	Liza	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe normale	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Intérieur
STABULOGLU	Maryline	DDCS 27	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Solidarité et santé
TERRIER	Martine	UD DIRECCTE 27	Attachée	Attaché de l'administration de l'Etat	Travail
TISSERAND	Jennifer	DDCS 27	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Transition écologique et solidaire
VAUCLIN	Virginie	UD DIRECCTE 27	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Travail
VERNIER	Marion	DDCS 27	Secrétaire administratif de classe normale	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Intérieur

**Article 2 :** L'arrêté n° SCPPAT 21-1 du 5 janvier 2021 portant composition de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure est abrogé.

**Article 3 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le **30 MARS 2021**



Jérôme FILIPPINI